



Effacité des membres sur le forum

Par **pesca**, le **04/03/2010** à **14:24**

Bonjour,

Je ne sais pas si c'est de bon ton, mais en tant que participant à ce forum, j'aimerais émettre quelques remarques:

Il va de soi que ce genre de forum devrait être déclaré d'utilité publique, car il serait presque le dernier recours pour de simples particuliers qui n'ont pas le sou et que leurs yeux pour pleurer face au mur de lois complexes et parfois incompréhensibles qui se dresse entre eux et la Justice.

Malheureusement, malgré les bonnes intentions de certains, on s'aperçoit que la plupart des questions posées restent sans réponses (particulièrement dans le domaine qui me concerne en ce moment: "succession et patrimoine"), et que même des professionnels se font passer pour des particuliers afin de diriger de pauvres gens perdus vers leur site où l'on peut trouver des réponses "pour pas trop cher"; Mais après avoir révisonné quelques topics, il semblerait que leurs messages aient été retirés.

Je ne sais pas combien de membres, qui sans être professionnels, sont à même de répondre à toutes ces questions, mais il se peut que certains particuliers qui sont arrivés au bout de leur peine puissent nous faire part de leur expérience, de leur réussite, et donc de partager leurs acquis. Dans d'autres forums concernant d'autres domaines où je suis très actif, les réponses aux questions fusent le jour même, et tout le monde s'y met; la devise appliquée est: "Si tu ne sais pas, demande, si tu sais, partage".

Quand je vois la détresse de certaines personnes sur le forum qui ne savent plus quoi faire ni vers quel saint se tourner, je me sens un peu ridicule avec mes petites questions que l'on pourrait qualifier de bassement matérielles; Seulement, mes connaissances dans le domaine juridique sont quasiment inexistantes (domaine auquel je n'ai jamais été confronté auparavant, malgré mes 60 ans). Malgré tout, à force de sillonner le Net, le savoir commence à rentrer, et je compte bien le partager dès que possible.

Cordialement,

Pesca.

Par **frog**, le **04/03/2010** à **15:23**

[citation]Il va de soi que ce genre de forum devrait être déclaré d'utilité publique, car il serait presque le dernier recours pour de simples particuliers qui n'ont pas le sou et que leurs yeux pour pleurer face au mur de lois complexes et parfois incompréhensibles qui se dresse entre eux et la Justice.[/citation]

L'aide juridictionnelle, ça m'a quand même l'air franchement plus efficace...

Ici, tu trouveras peu de professionnels. Et le plus gros danger, c'est de tomber sur un intervenant qui n'y connaît rien, convaincu de savoir, et qui va te sortir des inepties juridiques. C'est malheureusement la spécialité de certains.

Par **pesca**, le **04/03/2010** à **18:40**

Bonjour,

Bien sûr pour un résident en France, l'aide juridictionnelle est certainement efficace, mais j'ai eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur les barèmes, et bien que ma mémoire me fasse un peu défaut, j'exagère un peu, mais il faudrait presque être SDF afin de pouvoir en bénéficier à 100%.

C'est vrai qu'il y a le danger de tomber sur quelqu'un qui croit savoir, mais rien ne nous empêche de vérifier les dires de tout un chacun, tout en considérant les réponses données comme des pistes à exploiter.

En tout cas, merci de ta réponse.

cordialement,

Pesca.

Par **frog**, le **04/03/2010** à **18:59**

[citation]C'est vrai qu'il y a le danger de tomber sur quelqu'un qui croit savoir, mais rien ne nous empêche de vérifier les dires de tout un chacun, tout en considérant les réponses données comme des pistes à exploiter. [/citation]

A se demander pourquoi on étudie le droit pendant huit ans, alors qu'on peut se faire conseiller gratuitement puis en tant que profane, recouper les infos et les vérifier avec google et wikipedia.

Non, sérieusement... S'il y a des professionnels du droit, du bâtiment ou de la médecine, c'est bien parce que tout n'est pas à la portée du premier venu.

Si tu es malade, que tu ne sais pas ce que tu as, que même ton généraliste ne peut pas t'aider, tu vas voir un spécialiste. Ici, le même réflexe devrait l'emporter, pour peu que la question que tu nous poses (te) soit vraiment importante.

Par **pesca**, le **04/03/2010** à **19:21**

Oui ,tout celà est on ne peut plus vrai,étant spécialiste moi-même,je ne peux qu'être d'accord,mais si ce forum existe,c'est qu'il a un but évident de conseil juridique et à en voir le nombre de posts,la demande est là,et je ne pense pas que les intervenants soient des personnes accrochées à leur porte monnaie,mais de braves gens qui pour la plupart ont peur de mettre un doigt dans l'engrenage du système avocats,notaires,huissiers et autres et de ne plus pouvoir s'en sortir financièrement à la longue,ça s'est déjà vu et je me mets un peu à leur place en posant quelques questions de base avant de me lancer.

Cordialement,
Pesca.

Par **frog**, le **04/03/2010** à **20:07**

Il faut comprendre qu'il n'y a ici que très peu (voire pas du tout ?) de praticiens du droit...

Les conseils approximatifs auxquels se livrent les intervenants qui ont le statut de modérateur ou de superviseur ne sont qu'apparence. Et à lire certaines contributions ineptes sans fondement juridique ni références me semblent plus participer à la prolifération de la désinformation générale qu'offre le net qu'à aider les gens qui viennent ici poser leurs questions.

Poser une question de droit ici, c'est aussi efficace et risqué que de demander à un étudiant en architecture sans expérience ou à une secrétaire d'un cabinet d'architecture (qui pense savoir de quoi elle parle) de te dessiner ta maison.

On ne peut pas connaître tout le droit. Et quand on ne connaît pas le droit qui pourrait répondre à une question posée, qu'on ne fait que présumer, le mieux est de s'abstenir de répondre. Malheureusement, ce principe est méconnu par nombre de gens qui postent ici et qui par leur comportement induisent en erreur ceux qui viennent demander de l'aide.

C'est regrettable, mais ça ne fait qu'illustrer l'amateurisme qui règne autour du conseil gratuit, de quelque nature qu'il soit.

Par **pesca**, le **04/03/2010** à **20:36**

"Poser une question de droit ici, c'est aussi efficace et risqué que de demander à un étudiant en architecture sans expérience ou à une secrétaire d'un cabinet d'architecture (qui pense savoir de quoi elle parle) de te dessiner ta maison. "

Houlà !!!! ,si celà est vrai,c'est particulièrement inquiétant,devrais je donc m'enfuir d'ici en prenant mes jambes à mon coup ??...

Par **Patricia**, le **04/03/2010** à **20:48**

Bonsoir,

N'oublier pas que ce site est gratuit...

Nous sommes tous bénévoles, répondons de notre plein gré, selon nos connaissances, notre disponibilité et après notre boulot...

Vous écrivez :

"je ne pense pas que les intervenants soient des personnes accrochées à leur porte monnaie".

Peut-être avez-vous raison ? C'est vous qui le dites et le pensez.l

Dans ce cas, il faut contacter un site juridique [s]payant [/s]et là vous serez sûre à 99% de recevoir une réponse.

Par **ravenhs**, le **04/03/2010** à **21:06**

Bonsoir,

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit et je rajouterai 2 causes qui selon moi contribuent au fait que de nombreuses questions restent sans réponse.

La plupart du temps les questions sont lapidaires. Or le droit, science des exceptions, c'est du cas par cas et lorsqu'on a pas toutes les données il est difficile d'apporter une réponse efficace. En plus il existe une différence fondamentale entre alléguer un fait et être capable de le prouver, pour savoir il faut juger sur pièce, et sur un forum c'est impossible. Voilà pourquoi il est difficile d'aller plus loin que de simple "orientations".

Le 2ème problème se rapproche de ce qui peut parfois se produire en cabinet avec des gens qui bénéficient de l'AJ et qui du coup, ne payant pas sur leurs deniers personnels, ont tendance à venir avec des prétentions plutôt fantaisistes. Ici parfois c'est pareil, un événement banal est raconté et la question classique " est-il dans ses droits" ou " suis-je dans mes droits" et bien souvent en réalité la question ne se pose même pas, avec un peu de bon sens on peut trouver une solution au problème.

Par **pesca**, le **05/03/2010** à **00:24**

Bonsoir,

désolé de vous avoir froissé,c'est l'impression que j'en retire,celà n'était pas mon but,merçi quand même au cours de ce "bavardage" de m'avoir éclairé ainsi que,je pense,les participants à ce forum.

Cordialement,

Pesca.